Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 12
- pour : 12

DÉLIBÉRATION n° B2020/060

L'an deux mille vingt et le quinze juin à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit au siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.
Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Alain PAISER, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Laurent LAGES, Michel SICARD, Bruno FOURCADE, Joëlle ABADIE, Jean-Paul COMPAGNET, Catherine CORREGE, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOÏS, Jean-Pierre CABOS, Roger LACOME, Nathalie SALCUNI
Absents et excusés : Monique MARTIN, Jean-Claude CLARENS, Joël DEVAUD

Objet : Dossier Bourg centre de La Barthe de Neste

Mesdames et Messieurs Henri FORGUES, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain DUCASSE, Suzanne SIMOIS ne prennent pas part aux débats et à la délibération.

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1,
Vu l'article 1 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et du fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour faire face à l'épidémie de COVID 19,
VU l'arrêté préfectoral n°65-2019-05-15-001 du 15 mai 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan ;
VU le dépôt de l'acte de pré-candidature de la collectivité au dispositif « Bourg Centres » de la Région Occitanie en lien avec les quatre communes concernées (Galan, La Barthe de Neste, Lannemezan et Capvern);
CONSIDERANT que la Région affiche clairement sa volonté en faveur du développement et de l'attractivité des Bourgs Centres, sur les domaines suivants :

. la qualification du cadre de vie : valorisation des entrées de ville, espaces publics, patrimoine, façades, ...
. la production de logements : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, ...
. l'offre de services à la population : santé, enfance, jeunesse, ...
. la mobilité : cheminements doux, intermodalité, ...
. le développement économique : maintien du commerce en coeur de ville, tiers lieux, qualification des infrastructures d'accueil des entreprises, offre numérique
. la culture et le tourisme : offre d'hébergement, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, ...
. l'environnement : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20200624-2020-060B-DE
Date de télétransmission : 24/06/2020
Date de réception préfecture : 24/06/2020

CONSIDERANT que l'organisation locale du dispositif régional désigne la commune comme étant la seule qui a la possibilité de faire acte de candidature auprès de la Région mais qu'elle doit impérativement être liée et en accord avec son intercommunalité,

CONSIDERANT que la commune de La Barthe de Neste a été ainsi identifiée par la Région Occitanie pour bénéficier du dispositif "Bourgs Centres Occitanie",

CONSIDERANT que le projet de développement et de valorisation du bourg centre de La Barthe de Neste vise les thématiques suivantes:

1. DEMANDES SOCIALES : Répondre aux évolutions et à la diversification des demandes sociales (implantation de nouveaux ménages et réponses à de nouvelles attentes)
2. LIEN SOCIAL : Rendre possible la consolidation du lien social entre les habitants de la commune (avec une attention particulière pour les personnes vivant seules et les nouveaux habitants)
3. EMPLOI LOCAL : Permettre le développement de l'activité économique et de toutes les autres sources d'emplois localisés sur le territoire communal
4. CHANGEMENT CLIMATIQUE : Prendre en compte les nécessaires adaptations face aux défis du changement climatique aussi bien par une action directe sur les éléments que par une sensibilisation des consciences
5. PROTECTION DES POPULATIONS : Offrir aux habitants toutes les garanties sur la protection des biens et des personnes et sur la prise en compte du handicap sous toutes ses formes

CONSIDERANT que ce projet répond aux attendus de la Région Occitanie, de même qu'il est en cohérence avec la stratégie poursuivie par la communauté de communes, pour la mise en valeur et le développement des bourgs centres présents sur le territoire de la CCPL,

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'approuver les termes du contrat-cadre Bourg centre 2018/2021 de la commune de La Barthe de Neste ci-annexé à conclure entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan, la Commune de La Barthe de Neste et le PETR du Pays des Nestes,
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier,
- De le charger d'en informer les conseillers communautaires.

Pour copie conforme,
Le Président
Bernard PLANO

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN
65300 LANNEMEZAN

Affichée le 24 JUIN 2020

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20200624-2020-060B-DE
Date de télétransmission : 24/06/2020
Date de réception préfecture : 24/06/2020